

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 145 (2000)  
**Heft:** 3

**Vereinsnachrichten:** SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**SOG**  
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

**SSO**  
SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

**SSU**  
SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

LA PAGE DU COMITÉ CENTRAL

Pas de suppression échelonnée de l'armée!

## Contre l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses militaires

La SSO est fermement décidée à combattre l'initiative populaire en faveur d'une redistribution des dépenses militaires. La volonté ne suffit pourtant pas: il faut disposer d'arguments fondés et d'un plan d'action concret. On ne peut pas attendre de connaître la date de la votation, il faut commencer dès que possible. A fin janvier, les membres de la Commission politique et de la Commission d'information de la SSO se sont réunis et ont élaboré la stratégie à adopter en vue de cette votation.

### Une cascade d'avant-projets contre l'armée

Dans le passé, toutes les attaques contre l'armée ont été clairement rejetées par le peuple. En 1989, le 64,4% des votants a refusé la suppression de l'armée; en 1933, le 55,3% a rejeté l'interdiction d'augmenter le nombre des places d'armes, le 57,2% a soutenu la modernisation des Forces aériennes; en 1997, le 77% des votants a rejeté l'initiative visant à interdire l'exportation de matériel de guerre.

La première initiative pour une réduction de moitié des dépen-

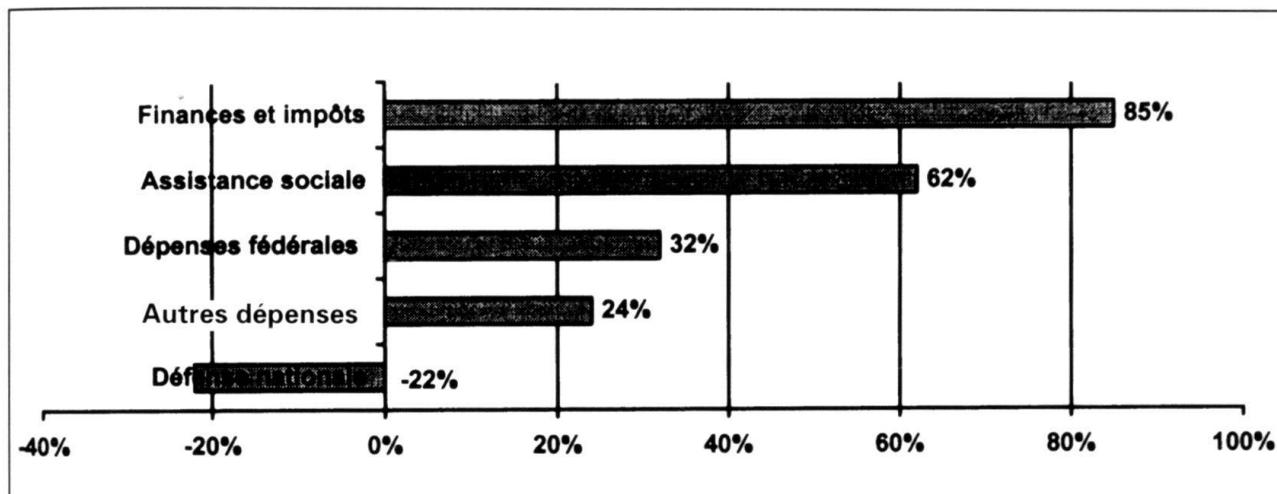
ses militaires, déposée par la gauche en 1992, a été annulée par le Parlement. La deuxième tentative, «Economiser dans l'armée et la défense en général – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir», est aussi intitulée «Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses». A la session de décembre 1999, le Conseil national s'est prononcé contre l'initiative par 120 voix et a proposé de la rejeter. On peut attendre un résultat encore plus clair de la part du Conseil des Etats. L'unanimité des partis bourgeois et la sagesse du souverain lors des précédentes votations apparaissent comme des prémisses très favorables.

On a compris que cette initiative vise en fait à la suppression de l'armée. Le sondage de l'Ecole polytechnique de Zurich sur la sécurité montre que le 73% des personnes interrogées admettent la nécessité d'une armée. D'autres conditions font espérer un résultat positif: d'une part, l'assainissement des finances fédérales est en train de se réaliser graduellement (il faut préciser que cette initiative n'y contribue absolument pas), d'autre part, l'armée a déjà réalisé de considérables économies. Entre 1990 et 1998, le DDPS a économisé plus que tous les autres départements et il continue à le faire. Avec son Rapport sur la politique de sécu-

### Dépenses militaires par rapport au budget global de la Confédération depuis 1960

Année	Défense nationale	Assistance sociale	Transports	Instruction Recherche	Agriculture	Autres
<b>1960</b>	34,7%	13,4%	5,9%	3,6%	12,3%	30,1%
<b>1970</b>	25,9%	17,0%	16,2%	8,5%	10,0%	22,3%
<b>1980</b>	20,3%	20,6%	15,7%	8,7%	9,0%	25,7%
<b>1990</b>	19,1%	21,7%	14,8%	7,7%	8,5%	28,2%
<b>1998</b>	11,5%	27,7%	17,8%	6,7%	8,4%	27,9%

Référence: Bureau fédéral de la statistique.


**Evolution nominale des finances fédérales**


rité 2000, le Conseil fédéral a montré que, contrairement à ce que certains promoteurs de l'initiative soutiennent, ses réflexions ne se basent pas sur la guerre froide.

Il faut lutter, et cela est un des désavantages, contre l'insatisfaction actuelle au sein de la milice, causée par les fautes commises avec Armée 95 et les nombreuses contradictions par rapport à la direction dans laquelle l'Armée XXI doit se développer. La SSO demande au DDPS des modèles plus réalistes et une communication plus transparente. Les besoins financiers d'autres domaines politiques, avant tout le secteur social, feront certainement partie des arguments de la lutte électorale, mais on peut pourtant mettre en doute qu'une initiative qui cause la perte de plusieurs milliers d'emplois soit considérée comme une solution adéquate.

### Alarmer - Informer - Motiver - Coordonner

Il n'appartient pas à la SSO de lutter seule contre cette initiati-

ve, mais elle doit apporter une contribution politico-militaire, très nécessaire surtout dans la période qui précède la votation. La SSO assure la préalerte, informe sur les conséquences de l'initiative et s'occupe de la coordination des activités en collaboration avec la Communauté de travail pour une armée de milice efficace et assurant la paix. En outre, elle doit soutenir et motiver les sections en mettant à leur disposition les argumentaires contre l'initiative.

Grâce à une communication transparente avec ses membres, le monde politique et la population, la SSO et ses sections veulent apporter une contribution forte, afin que cette initiative hostile à l'armée soit nettement rejetée. La structure fédérale de la SSO favorise ce plan d'action, car elle lui donne un effet multiple. La SSO donnera ses mots d'ordre lors de son Assemblée des délégués du 17 juin à Fribourg. Le 12 août, la Conférence des présidents marquera le commencement de la campa-

gne. Entre le printemps et le commencement de l'été, les sections devraient désigner et préparer, avec l'appui de la SSO, leurs chefs de projet afin que la campagne contre l'initiative puisse commencer après les vacances d'été.

### Date de la votation

L'Armée XXI ne doit pas être mise en danger à cause d'une insuffisance de financement. Elle doit être planifiée en fonction des exigences politico-militaires et d'une appréciation de la situation dans le futur. On ne peut pas réaliser une telle réforme sous une épée de Damoclès, c'est-à-dire la réduction de moitié des dépenses militaires. La votation doit avoir lieu dès que possible. Le 26 novembre au plus tard, le souverain et le Parlement devront prendre une décision.

**Lt-col EMG Daniel Heller,  
cap Irène Thomann  
(traduction, Bice Sidler-Minardi)**